

Numéro 518 | Jeudi 30 juillet 2026

 **Face aux incendies majeurs** touchant plusieurs régions cet été, le Gouvernement déploie un ensemble de mesures d'urgence pour soutenir les professionnels touchés : simplification pour le télétravail, recours à l'activité partielle, reports d'échéances Urssaf et aides financières exceptionnelles. Retrouvez tous les dispositifs d'accompagnement mobilisables.

Découvrir les mesures de soutien



Cession d'entreprise : la procédure d'information s'allège

Les règles encadrant les projets de vente d'entreprise s'assouplissent. Depuis le 27 juillet, la loi de simplification allège la procédure d'information préalable des salariés lors d'une cession de fonds de commerce. Délais réduits à un mois, recentrage sur les petites structures et baisse des sanctions : découvrez les nouvelles dispositions qui facilitent vos démarches.

Découvrir les nouvelles règles

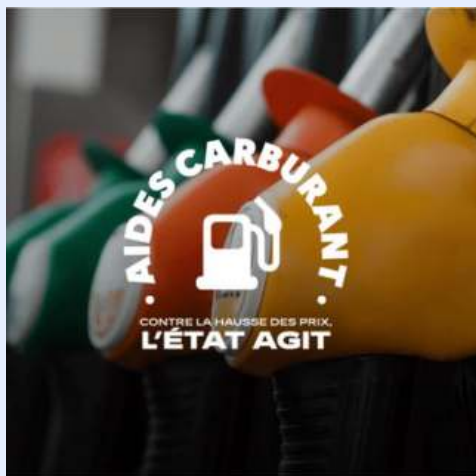


Micro-entrepreneurs : quelles assurances souscrire ?

Responsabilité civile, véhicules, locaux ou protection des salariés : les obligations en matière d'assurance varient fortement selon la nature de votre activité.

Pour exercer en toute légalité et anticiper les imprévus, découvrez les garanties indispensables à souscrire et les recours possibles en cas de refus d'assurance.

Faire le point sur les assurances



Aide carburant : vous avez un mois de plus !

Destinée aux salariés et indépendants effectuant de nombreux kilomètres pour leur travail, l'aide « grands rouleurs » de 100 € est prolongée. Vous avez désormais jusqu'au 31 août pour déposer votre dossier en ligne.

[Faire ma demande](#)



Rachat de start-up : votre expérience compte

Étape clé de la vie d'une entreprise, l'exit constitue un formidable levier de transmission et de réinvestissement. Pour mieux comprendre la réalité du terrain et répondre aux défis de structuration, le ministère de l'Économie vous donne la parole. Fondateurs, acquéreurs et investisseurs, contribuez à l'étude nationale pour faire évoluer le cadre français.

[Partager mon expérience](#)



Fast-fashion : le montant du malus

Promulguée en juillet 2026, la loi encadrant la « mode ultra-express » instaure une pénalité financière sur les articles à fort impact environnemental. **Dès le 1^{er} septembre, ce malus pourra atteindre jusqu'à 12 € par produit afin d'inciter à des pratiques plus responsables.**

[Découvrir le nouveau cadre légal](#)

AGENDA



Derniers jours : vos échéances fiscales et sociales de la fin du mois

Jusqu'au 9 octobre : appel à manifestation d'intérêt pour la septième promotion du programme ETIncelles

Du 16 au 22 novembre : Semaine de l'industrie, 15^{ème} édition

Prochain numéro le jeudi 6 août 2026

👉 le dernier avant la pause estivale ☀️

[Consulter les numéros précédents](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

S'abonner

Se désabonner

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou [par courriel en cliquant ici](#).